

## **COMPTE RENDU DE LA 30<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 24 janvier 2017**

Le 24 janvier 2017 sur convocation régulière du Maire en date du 18 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur SOMMER Denis, Maire. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : SOMMER Denis, MUNNIER Jean-Paul, JACQUEMAIN Sylvie, DALON Olivier, DAMIS Nadia, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, GAUTHIER Pascal (départ à 18h50), DESLOGES Annette, BESANCON Colette, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, CHEVAL Aline, NOUNA Saïd (arrivée à 18h40), CANKAYA Ergin, CUGNEZ Jean- Pierre, GRILLON Robert, GIRARD Fabienne, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| • GAUTHIER Pascal  | pouvoir à MUNNIER Jean-Paul après son départ à 18h50       |
| • DUBAIL Rolande   | pouvoir à DESLOGES Annette                                 |
| • NOUNA Saïd       | pouvoir à GUILLEMET Jean-Louis jusqu'à son arrivée à 18h40 |
| • DA CUNHA Sylvie  | pouvoir à BERTHON Gérard                                   |
| • HAFIS Christophe | pouvoir à CLEMENT Alain                                    |
| • GAIFFE Régis     | pouvoir à DAMIS Nadia                                      |
| • DUFFIELD Elodie  | pouvoir à DALON Olivier                                    |
| • MEYER Nathalie   | pouvoir à GRILLON Robert                                   |

Absente : LAZAAL Zahia

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Ergin CANKAYA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2016**

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016.

Vote : Unanimité

## **II. Autorisation de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Monsieur GAUTHIER :

- Expose :

Afin de permettre une meilleure précision des prévisions budgétaires, notamment par l'intégration dès le budget primitif 2017 des résultats de l'exercice antérieur, des restes à réaliser, mais également de tenir compte de la communication tardive des dotations de l'État, la ville de Grand-Charmont votera son budget en avril 2017.

Dans ce cadre, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en œuvre le recouvrement des recettes et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

L'autorisation donnée par le conseil municipal précise le montant et l'affectation budgétaire des crédits.

Ces crédits seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des dépenses en section d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau présenté.

Vote : 4 Abstentions  
24 Pour

## **III. Versement acomptes sur subvention 2017 à diverses associations**

Monsieur GUILLEMET :

- Propose d'approuver le versement des acomptes suivants, sur le montant des subventions qui seront définies au budget primitif 2017, pour les associations suivantes afin qu'elles puissent faire face à leurs engagements de début d'année.

	<u>Versements 2016</u>	<u>Acomptes proposés</u>
C.C.A.S.	125 000.00 €	20 000.00 €
Association des Œuvres Educatives	190 000.00 €	50 000.00 €
Association du personnel communal	11 000.00 €	2 000.00 €
Ecole de Musique – Harmonie	6 000.00 €	1 500.00 €
Ferme d’animation Jan ROSS	0.00 €	3 000.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

#### **IV. Participation au financement d’un séjour ski organisé par le collège de Sochaux**

Monsieur MUNNIER :

- Propose au conseil municipal d’attribuer une aide de 50 € par élève grand-charmontais de 5<sup>ème</sup> du collège Jouffroy d’Abbans de Sochaux qui participeront à un séjour ski à **La Toussuire du 12 mars au 17 mars 2017.**

L’objectif de ce séjour a pour but de créer un moment fort dans la scolarité des élèves à travers la découverte de la haute montagne et d’une activité physique de pleine nature : le ski alpin.

Une expérience à la fois individuelle et collective qui permet de faire respecter les règles de fonctionnement et de vie collective dans un cadre autre que familiale, d’adopter un comportement responsable et civique, de créer des liens différents et quelquefois forts entre l’élève et le professeur, d’avoir une vision différente du collège.

Le coût de ce voyage se chiffre à 373 € par élève (montant inenvisageable pour grands nombres de familles). De ce fait avec l’appui du collège et de l’équipe enseignante, les élèves vont s’investir et mener des actions pour récolter des fonds. L’objectif étant que tous les élèves de 5<sup>ème</sup> puissent participer, quelle que soit la situation financière des familles.

A ce jour, 38 élèves charmontais sont inscrits. La commune, en cas d’avis favorable du conseil municipal, versera au collège de Sochaux la somme totale de **1 900 €** (50 € x 38 élèves) sur la base d’une liste nominative des élèves participants, établie par le collège.

Le collège s'engage à rembourser la ville de Grand-Charmont, de l'aide accordée, en cas de non-participation de tout élève à cette classe de découverte.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

## **V. Rétrocession d'une concession funéraire**

Monsieur DALON :

- Expose :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur GUILLIEN Joël domicilié 6 bis rue des étangs 70290 PLANCHER-BAS, fils du défunt, et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

### **Colombarium : Concession n°798**

Urne de Monsieur GUILLIEN Charles, décédé le 23 mai 2013

Durée 15 ans à compter du 27 mai 2013

Montant réglé : 305 euros

Suite à l'exhumation de l'urne et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur GUILLIEN Joël déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du 14 décembre 2016, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement, au prorata-temporis, soit la somme de 234.63 euros.

DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : La concession funéraire n° 798, située au cimetière de Grand-Charmont, rue du Stade, Colombarium compact A – Contrat n° 2013-3072, est rétrocédée à la commune.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 673 du budget 2017 de la ville.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité

## **VI. Mise à disposition de locaux municipaux à l'association éRIGE par la Ville**

Monsieur le Maire :

- Expose :

L'association éRIGE fait partie de l'ensemblier DÉFI. C'est donc une entreprise d'insertion qui intervient dans trois grands domaines : la taille de pierre, l'entretien et l'aménagement d'espaces verts et l'aérogommage.

L'association qui est en développement étudie depuis plusieurs mois les conditions de son installation dans les anciens locaux de la restauration scolaire rue de Gascogne. Elle a dans ce cadre réalisé un certain nombre d'études techniques (étude de solidité de la dalle, étude de restructuration des locaux) pour une installation définitive à moyen terme sur le site qui semble en outre particulièrement adapté compte tenu de la proximité du centre AFPA et de IDEIS.

En fin d'année 2016, l'association qui était hébergé à Valentigney dans l'ancienne caserne des pompiers à titre provisoire et suite à un sinistre, s'est vu dans l'obligation de quitter au plus vite les locaux sur lesquels vont être engagés un projet de restructuration.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé une convention de mise à disposition des locaux municipaux rue de Gascogne à cette association pour une période d'un an. Ce qui permettra à la structure d'affiner son projet technique et financier d'installation définitive sur le site. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite et prise en charge par l'association de l'ensemble des charges inhérentes au bâtiment (électricité, chauffage, eau).

Les conditions de mise à disposition sont détaillées dans la convention jointe au présent rapport.

- Demande de bien vouloir approuver les conditions de mise à disposition des locaux municipaux à l'association éRIGE.
- 

*18h40 : Arrivée de Monsieur NOUNA Saïd*

Vote : Unanimité

## **VII. Convention de mise à disposition pour travaux de viabilisation ZAC Grand Bannot**

Monsieur DALON :

- Expose :

L'Établissement Public Foncier du Doubs Interdépartemental est habilité pour le compte des collectivités locales à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

C'est dans le cadre de cette mission, que l'EPF a conclu avec la ville de Grand-Charmont une convention opérationnelle en février 2014 à l'effet de confier à l'EPF le portage de l'opération du Grand-Bannot.

L'EPF a donc acquis les parcelles nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du Grand Bannot. Ces parcelles sont appelées à revenir à terme, propriété de la commune ou de l'opérateur désigné par elle, a savoir dans le cas présent la SedD qui est le concessionnaire retenu pour la ZAC.

La commune a déjà sollicité l'EPF pour engager la rétrocession des terrains acquis au profit de la SedD. Cependant afin de ne pas retarder les travaux de viabilisation, il est proposé par l'EPF la signature d'une convention de mise à disposition de terrain pour travaux de viabilisation, et ce en attente de l'acte de rétrocession définitif.

Demande de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition pour travaux de viabilisation jointe à ce rapport,
- et d'autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention.

Vote : 4 Abstentions

24 Pour

## **VIII. Adhésion à l'agence technique départementale « AD@T »**

Monsieur DALON :

Le département du Doubs a décidé à l'unanimité, en assemblée départementale lors de sa séance du 26 septembre 2016 de créer entre le Département du Doubs, les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements.

En effet, face à l'évolution des missions de l'État, le Département a décidé en concertation avec les communes et EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités dans le domaine de l'ingénierie publique.

### Statut juridique et compétences :

Le choix s'est porté sur la création d'une agence au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public adminsitratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base) qui auront pour objet d'apporter aux collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance) de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres adhérents à l'AD@T sont le département, les communes et les EPCI.  
L'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

### Fonctionnement

Les statuts prévoient la constitution d'un conseil d'administration présidé par la Présidente du Département et d'une assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents à l'agence :

- Le collège des conseillers départementaux (10 membres dont la Présidente).
- Le collège des communes (5 membres).
- Le collèges des intercommunalités (5 membres).

### Ressources

Le financement de l'agence sera assuré, pour ce qui concerne le pack de mission de base (assistance informatique et délivrance des conseils juridiques) par une subvention départementale couvrant 50 % de la charge totale, et d'une cotisation annuelle qui serait versée par les membres adhérents calculée au prorata du nombre d'habitants.

Pour les communes, la contribution annuelle est fixée à 100 € à laquelle s'ajoute une cotisation de 0.60 € par habitant avec un plafond de 5000 €.

Pour Grand-Charmont la cotisation annuelle est donc fixée à 3 433.00 €.

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités. Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposés par l'AD@T.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Départemental du Doubs en date du 26 septembre 2016 portant création de l'AD@T,  
Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016,

- Demande de bien vouloir :
  - Approuver les statuts joints à ce rapport.
  - Décider d'adhérer à l'AD@T.
  - Désigner le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'AD@T.
  - Autoriser le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Monsieur GRILLON :

- Demande si cette adhésion peut être arrêtée à tout moment ?

Monsieur le Maire :

- Confirme

Vote : Unanimité

## **IX. Contrat de Ville Unique 2017- Programme 2017**

Madame DAMIS :

- Expose :

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre par la commune et ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

La programmation 2017 comprend d'une part, la poursuite d'actions et d'autre part, la proposition d'actions mises en œuvre par la commune et ses partenaires associatifs. Suite à l'agrément centre social obtenu par l'Association des Œuvres Éducatives, celle-ci propose de nouvelles actions en direction des familles. Le conseil citoyen et l'association « la ferme du Fort Lachaux Jan Ross » qui se sont constitués en association, proposent également de nouveaux projets.

Les actions sont déclinées sous forme de fiches dans lesquelles apparaissent un coût prévisionnel d'action et les participations financières sollicitées à l'État, PMA, au Conseil Régional, Conseil Départemental, à la CAF ainsi que la part communal.

Le programme d'actions 2017 repose sur les axes d'interventions fixés par l'appel à projet de l'État et de PMA.

### **Cohésion sociale : réussite éducative, accès aux droits**

Cette thématique constitue l'axe le plus important de la programmation 2017 avec en particulier :

- ***Ville - Développement des pratiques sportives et le soutien aux associations locales avec la salle de sport associative des Fougères :***



Avec un planning de 50 heures d'ouvertures hebdomadaires, 6 activités proposées pour les adultes, 1 activité pour les 3-6 ans et 1 activité pour les plus de 6 ans, le fonctionnement de la salle de sports s'est stabilisé. Avec 197 adhérents, nous enregistrons une légère régression des adhésions de 6%. Cette baisse est imputable au turnover important des intervenants, ce qui a vraiment impacté le nombre d'adhésions des femmes, principales concernées par ces changements. Avec l'accueil d'une stagiaire en licence professionnelle « développement social et médiation par le sport » nous avons organisé, en juillet, pour la première fois un stage d'oxygénation en direction des boxeurs et boxeuses. Enfin, différents partenariats se sont poursuivis avec l'AOE, afin de proposer diverses activités sportives à leurs jeunes adhérents.

Pour cette cinquième saison d'ouverture, nous atteignons un taux général de renouvellement de 36%.

#### **- A.O.E – Le programme Éducatif Local :**

Le Programme Éducatif Local mis en œuvre par l'AOE vise à offrir aux 6-12 ans un programme d'activités de qualité à dominante sportive ou culturelle par le biais des centres de loisirs et des accueils péri et extra scolaires.

#### **- A.O.E - Action jeunes 11-17 ans :**

Favoriser la rencontre et l'échange, l'écoute - Favoriser la prise d'initiative - Accompagner les jeunes dans leurs projets - Favoriser le respect mutuel mais aussi de l'adulte et du matériel - Valoriser le savoir-faire des jeunes - Favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles et sportives - Travailler la mission d'engagement et rendre les jeunes acteurs.

Ouverture d'un espace d'accueil sur le quartier des Fougères, adapté au public, en périscolaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Collaboration avec les associations socioculturelles du Pays de Montbéliard Agglomération, des associations sportives locales, le PIF/BIJ et les éducateurs de prévention de l'ADDSEA - Mise en place d'une passerelle avec le CLSH de l'AOE pour intégrer progressivement les 10/12 ans dans le club ados. Mise en place d'une permanence au collège Jouffroy d'Abbans sur la pause méridienne

#### **- A.O.E - Soutien à la parentalité :**

Contribuer à l'éveil et à la socialisation des enfants - Favoriser la relation parents/enfants - Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle - Favoriser l'échange entre parents et professionnels. Atelier de psychomotricité une fois par semaine encadré par un éducateur sportif - Ateliers créativité/lecture/éveil musical en partenariat avec les associations locales et avec l'intervention des animateurs de l'AOE. En partenariat avec le service de Protection Maternel et Infantile et le Relais Assistante Maternelle, nous proposons des temps d'échanges et d'informations sur des thématiques concernant l'enfant et son développement.

#### **- A.O.E - Contrat local d'accompagnement à la scolarité :**

Permettre aux enfants d'acquérir des méthodes de travail - Soutenir les enfants dans leur travail scolaire - Accompagner les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants - Élargir les centres d'intérêts des enfants et valoriser leurs acquis - Assurer une continuité éducative avec les enseignants.

Mise en place de cycles CLAS du CP au CM2, accueillant 2 fois par semaine 6 à 8 enfants identifiés par les enseignants et dont l'inscription est validée par les familles. Les cycles se déroulent dans les locaux scolaires. Un travail de médiation est mis en place avec les familles pour favoriser la relation école/famille et l'accompagnement des enfants. Des actions socio-éducatives sont mises en place en soirée ou le mercredi en lien avec le projet d'école.

**- A.O.E - Les ateliers sociolinguistiques :**

Faciliter les relations dans l'environnement quotidien des apprenants - Développer les compétences des participants : confiance en soi, affirmer ses choix et ses valeurs - Permettre la découverte, l'exploitation puis l'appropriation des espaces publics - Favoriser la mobilité et l'accès à la culture.

Mise en place de 2 ateliers hebdomadaires, l'un sur le quartier des Fougères, l'autre sur le quartier du Giboulon. Au démarrage de l'action, une évaluation des compétences est réalisée qui va permettre de définir les besoins et d'adapter la pédagogie en conséquence. Au cours de ces ateliers, l'expression orale est privilégiée à partir de mises en situation. Les ateliers sont encadrés par des bénévoles qui participent aux temps de formation organisés par PMA.

**- A.O.E - Art air :**

Apprendre à maîtriser des techniques - Créer des œuvres - Apprendre le langage plastique - Valoriser les compétences des enfants, adultes, adolescents en exposant les œuvres réalisées dans des lieux publics (Art'Air, Hall PMA, Mairie de Grand-Charmont ...).

Art'Air est une action qui propose aux différentes structures socio-éducatives de Pays de Montbéliard Agglomération des ateliers d'éveil aux arts plastiques pour un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes sur le temps périscolaire ou sous forme de stage pendant les vacances. Les ateliers se déroulent sur un thème qui change tous les 6 mois et qui se déclinent sur toute l'agglomération permettant une unité des œuvres présentées lors des vernissages et des expositions. Les œuvres qui servent de base aux ateliers permettent de découvrir un artiste mais aussi un pays, une culture.

**Citoyenneté et Vivre ensemble : exercice de la citoyenneté, laïcité**

**- A.O.E - Citoyenneté, solidarité et vivre ensemble :**

Accompagner et aider les familles dans leurs démarches administratives - Développer des manifestations éducatives et culturelles (fête du jeu, de quartier, de l'enfance) - Développer la participation et l'initiative des habitants - Créer des évènements d'animation et de sensibilisation autour de la solidarité et de la prévention.

- En partenariat avec la CAF, mise en place d'un Point Relais CAF.FR qui permettra aux habitants peu ou pas familiarisés avec l'outil informatique d'être accompagné.
- En collaboration avec les associations locales et notamment le conseil citoyen, programmation annuelle de manifestations : en mai fête du jeu, en juillet fête de quartier, en novembre fête de l'enfance. Mise en place d'une semaine d'animations autour de la prévention des accidents domestiques en janvier et en avril autour de la prévention sécurité routière.
- En partenariat avec la "Table des Saveurs" d'Audincourt, mise en place de repas solidaires.

**- Association Conseil citoyen – Communication avec les habitants**

Permettre la mise en œuvre du Conseil citoyen et accompagner les actions proposées pour 2017.

En 2016 l'association Conseil citoyen s'est créée et est autonome. En 2017 l'association souhaite favoriser la communication et l'information des habitants pour permettre la rencontre et les actions citoyennes.

En 2016, l'association Conseil citoyen s'est réunie une fois par mois et a travaillé sur les actions qu'elle souhaitait mettre en œuvre (voir bilan).

Pour 2017, l'accent sera mis sur la communication et l'échange entre les habitants, les associations, la ville.... Notre volonté est de créer dans chaque quartier un espace extérieur de communication (structure artistique dédiée à l'information), lieu repère et animé par les habitants et les associations avec le soutien des conseillers citoyens. Ces structures seraient réalisées en partenariat avec les associations locales avec le soutien de la ville. En parallèle des rencontres avec d'autres Conseils citoyens sont prévues. L'association participe aux projets de la ville (ferme du Fort lachaux, Pilotage éoliennes...).

**- Association « La ferme du Fort-Lachaux – Jan ROSS », ferme d'animation et éco pastoralisme au Fort lachaux :**

Proposer un projet de développement d'une ferme d'animation et d'un système d'éco pastoralisme sur le site du Fort Lachaux (quartier vécu politique de la ville). Une association a été créée qui a pour vocation de sensibiliser et éduquer les habitants au cheptel fermier, gérer écologiquement les espaces verts naturels et paysagers et à moyens termes valoriser et promouvoir en circuit court des productions dérivées.

En partenariat avec PMA, certaines associations et la ville de Grand-Charmont, l'association souhaite installer sur le site du Fort-Lachaux une ferme d'animation.

Repéré comme site remarquable comme d'autres belvédères de l'agglomération, le Fort Lachaux présente par sa centralité et les aménagements présents (centre de loisirs) des atouts pour accueillir différents publics (scolaires, familles, touristes).

En premier lieu une association constituée de particuliers, d'associations (environnement, conseils citoyens...) et collectivités s'est créée. L'éco pastoralisme sur site puis dans l'agglomération ainsi que des animations pédagogiques seraient progressivement mis en place. Le projet pourrait également être un terrain expérimental et pratique pour des entreprises d'insertion et centre de formation.

**- Association Radio amitié : Production et diffusion d'outils radiophoniques.**

Découverte et formation aux particularités techniques liées à l'enregistrement et la diffusion radiophonique. Susciter des vocations tant dans le domaine de la musique (technique...) que de la radio : diffusion...

L'action vise à favoriser l'expression et à développer l'esprit critique du public jeune en partenariat avec les écoles et les structures socioculturelles.

Le projet vise à leur permettre de se familiariser aux techniques d'enregistrement permettant d'une part d'améliorer la « manière » d'aborder l'expression orale et écrite.

Des ateliers seront proposés pendant les vacances scolaires et hors vacances.

Cette démarche permet aussi d'informer et de former les auditeurs à la responsabilité citoyenne en traitant des sujets de la vie de tous les jours liés aux actualités locales, des associations, des structures socioculturelles et artistiques, ainsi que les collectivités locales. Ses actions permettent de tisser le lien social et d'améliorer le dialogue entre les peuples et les cultures.

Au global, le programme CVU 2017 se décline en 11 fiches actions plus l'action de la Maîtrise d'Oeuvres Urbaine et Sociale, représente un budget total de 672 899 €.

- La commune est sollicitée à hauteur de 238 845 € soit 35 %.
- Les principaux partenaires sollicités sont :
  - le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pour 55 500 € (8%),
  - Pays de Montbéliard Agglomération pour 176 000 € (26%),
  - la CAF du Doubs pour 82 479 € (12%),
  - le Conseil Départemental pour 7 500 € (1%),
  - le Conseil Régional pour 15 000 € (2%).
  - L'État intervient à hauteur de 56 795 € (8%) au titre des contrats aidés (Adulte Relais, CAE...).
- Le solde comprend la participation des usagers et autres recettes (partenaires de l'action, fondation, remboursement frais de formation...) 40 787 € (6%).
- Propose d'approuver la programmation 2017 du Contrat de Ville Unique.

*18h50 : Monsieur GAUTHIER quitte la séance*

Monsieur DRIANO :

- Suite aux difficultés budgétaires rencontrées ces dernières années par l'Association des Œuvres Educatives et anciennement le Centre Social Trame, qu'en est-il de la situation financière aujourd'hui de l'A.O.E ?

Monsieur le Maire :

- Répond que les actions conduites à l'heure actuelle ont peu évoluées. La seule différence est qu'avant la fermeture du Centre Social Trame, il y avait deux structures avec deux équipes administratives et deux directions et aujourd'hui il n'y en a plus qu'une seule. Le choix a été fait de fusionner les deux structures tout en continuant à conduire les actions. Globalement le budget sur les actions a été maintenu mais comporte moins de frais de structure. Cette fusion a permis à la Ville d'économiser 80 000 euros sur un exercice.

Vote : Unanimité

## X. Modification du tableau des effectifs (fermeture-ouverture de postes)

### Monsieur DALON :

- Propose de bien vouloir procéder à la fermeture et à l'ouverture des postes suivants, après avis du comité technique réuni le 20 janvier 2017. Ces modifications font suite à l'augmentation horaire d'agents, suite à un départ en retraite et à une réorganisation du service scolaire.

### Au 1<sup>er</sup> février 2017 :

#### Fermetures de Postes

- . Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 14.50/35è
- . Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 21.25/35è
- . Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe 26/35è

#### Ouvertures de Postes

- . Adjoint Technique 20/35è
- . Adjoint Technique 28/35è
- . Adjoint Administratif 28/35è

- Demande de bien vouloir se prononcer.

### Monsieur DRIANO :

- Demande quels sont les postes concernés et soulève qu'il ne s'agit que de personnels à temps partiel.

### Monsieur le Maire :

- Répond qu'il s'agit de femmes de ménages qui travaillent à temps partiel car elles ont des horaires décalés pour intervenir sur les différents sites. Elles travaillent tôt le matin et tard le soir, un temps complet n'est pas possible pour ces agents. Et concernant l'agent administratif, c'est un temps partiel choisi.

Vote : Unanimité

## **XI. Questions diverses**

Monsieur DRIANO :

- Intervient :

« Les migrants qui avaient quitté la jungle de Calais il y a trois mois et dont une partie était arrivé en Franche-Comté sont menacés d'être expulsés vers l'Italie. C'est le cas de 24 jeunes hommes de nationalité soudanaise accueillis et logés sur la commune de Grand-Charmont. En effet une réglementation dite « Dublin » permet d'expulser les migrants vers le pays où ils ont posé leur empreintes digitales, parfois de force, dès leur arrivée en Europe. Pour obtenir leur départ de Calais, Monsieur CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur de l'époque avait promis qu'ils ne seraient pas renvoyés et qu'ils pourraient demander l'asile en France, ce qu'ils ont fait.

Aujourd'hui, la Préfecture du Doubs menace ces jeunes d'être expulsés. L'un d'eux a été sorti du dispositif pour être placé dans un hôtel sordide de Bart et est menacé de renvoi vers l'Italie qui elle, peut le renvoyer au Soudan. Le gouvernement avait promis l'asile mais il n'est pas à un renoncement près, c'est même pour lui une habitude.

Les bénévoles en charge de l'accueil s'adressent au Maire socialiste de Grand-Charmont pour qu'il intervienne en faveur de l'asile des migrants.

Pour ma part, en tant qu'élu de Lutte Ouvrière au conseil municipal, je renouvellerai mon soutien à l'installation des migrants et à leur liberté de circulation. »

Monsieur le Maire :

- Répond que ce qui s'est passé est inacceptable. Le Préfet avait tout d'abord imposé à la Ville de Grand-Charmont l'arrivée de 24 migrants de Calais dans 6 appartements mais la Ville a souhaitée qu'ils ne soient pas plus de 2 par logement ce qui s'est réalisé avec Habitat 25.

La Ville a ensuite mis à disposition de ces jeunes des équipements, avec l'aide de l'Association Frat'Air afin de les accompagner. Leur présence sur la Ville se passe bien, y compris avec le voisinage.

Aujourd'hui les bénévoles alertent sur le dispositif « Dublin » qui prévoit effectivement qu'un migrant peut être renvoyé de France vers le pays dans lequel il a déposé ses empreintes digitales. La Ville n'a pas été informée de la décision de placé un migrant dans un hôtel de Bart et nous avons immédiatement rédigé un courrier à l'attention du Préfet pour dénoncer cette pratique inacceptable. Expulser un homme d'un logement pour l'isoler dans un hôtel, c'est humiliant, inacceptable et cela n'a aucun sens.

Monsieur DRIANO :

- Ajoute qu'il y a également des hommes en procédure administrative d'installation dans le pays et depuis le début ils ont le risque d'être reconduits à la frontière. C'est une situation difficile à vivre.
- Souhaite que la Mairie l'informe de l'évolution de la situation sans attendre le prochain conseil municipal.

*Séance levée à 19h20*

*Toutes les délibérations de ce conseil sont visibles au secrétariat de la Mairie, aux heures d'ouvertures*